



Cofinancé par  
l'Union européenne



# ELECTIONS EUROPÉENNES 2024



Metaversing

ERASMUS-YOUTH-2024-CSC-OG-SGA 101162369

# INDEX

## 1. Comprendre les élections européennes

1.1 Aperçu général des élections européennes.

1.2 Importance de ces élections dans la construction de l'avenir européen.

1.3 Contexte historique et évolution des élections européennes.

1.4 Introduction au Parlement européen et son rôle dans la représentation des citoyens de l'Union européenne.

## 2. Le processus électoral

2.1 Déroulement des élections européennes.

2.2 Aperçu du système électoral utilisé pour le vote des député des européens.

2.3 Critères d'éligibilité pour voter aux élections européennes :

2.3.1 Âge requis pour voter

2.3.2 Où puis-je voter ?

2.3.3 Comment voter ?



# INDEX

## 3. Partis politiques et représentation

3.1 Introduction aux principaux partis et groupes politiques au sein du Parlement européen.

3.2 Description du processus d'élection des députés européens.

## 4. Synthèse des Points Clefs



# 1. COMPRENDRE LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

## 1.1 Aperçu général des élections européennes.

Les élections européennes sont uniques dans le paysage électoral international. En effet, le Parlement européen est la seule assemblée transnationale au monde élue directement par les citoyens des États membres. Tous les **cinq ans**, les citoyens européens élisent les membres qui feront partie du Parlement européen et chaque pays dispose d'un nombre de sièges proportionnel à son poids démographique. Actuellement ce sont, l'Allemagne, la France et l'Italie qui comptent le plus grand nombre de députés élus. Lors des prochaines élections qui se tiendront entre **le 6 et le 9 juin 2024**, **720 députés européens** seront élus, soit 15 de plus que lors des dernières élections, le nombre de députés européens ne pouvant jamais dépasser 750.

Ces élections permettent aux citoyens des États membres de l'Union européenne de voter directement pour des représentants qui façonneront la législation et les politiques au niveau européen.

## **1.2 Importance de ces élections dans la construction de l'avenir européen.**

Dans un monde marqué par une mondialisation rapide et continue, le pouvoir d'une nation sur des enjeux majeurs à l'instar du réchauffement climatique est de plus en plus limité. Ainsi, la mise en œuvre de politiques de développement durable à l'échelle nationale ne générerait pas de changements significatifs pour notre planète. En d'autres termes, peu de nations sont en mesure de changer seules le cours du monde.

Par conséquent, seule une action collective peut avoir un impact significatif, notamment par l'adoption de plans internationaux tels que le plan "De la ferme à la table" promu par l'Union européenne. Nous sommes aujourd'hui confrontés à des décisions cruciales face à des changements et crises majeurs, incluant la crise climatique, énergétique et les conflits armés.

En ce sens, l'Union européenne jouera un rôle central devant ces enjeux, déterminant non seulement l'avenir des peuples des États membres, mais également en influant sur les décisions qui façonneront les perspectives mondiales.

Il est essentiel de souligner que cette force des idéaux de l'Union européenne persiste grâce à la mémoire historique, rappelant que jusqu'en 1945, dans de nombreux pays européens, le vote libre n'était pas possible. La démocratie a été obtenue grâce aux sacrifices d'individus ayant tout donné, y compris leur vie. Il nous incombe donc de défendre la démocratie et cette défense requiert avant tout sa mise en pratique. Le terme « Démocratie » trouve son origine dans le grec δῆμος, démos, signifiant « peuple », et κράτος, krátos, signifiant « pouvoir ». Quel pouvoir du peuple subsisterait si les individus ne participaient pas aux élections ?

### 1.3 Contexte historique et évolution des élections européennes.

Les dates du 6 au 9 juin 2024 marqueront les **douzièmes élections** au Parlement européen. Les premières élections directes ont eu lieu en **1979**, marquant une étape importante dans la gouvernance démocratique de l'Union européenne. Cependant, il est indéniable que le contexte européen a depuis considérablement évolué, notamment en ce qui concerne la structure des Etats membres.

En 1979, seuls les citoyens des neuf États membres de la Communauté économique européenne (CEE) ont participé aux premières élections européennes, à savoir l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande. En 1981, c'est la Grèce qui rejoint la CEE et participe aux élections de 1984. En 1986, l'Espagne et le Portugal rejoignent la CEE, portant ainsi le nombre d'États membres à 12 lors des élections de 1989 et 1994. Lors des élections de 1999, L'Autriche, la Suède et la Finlande ont rejoint les États membres de la nouvelle Union européenne (nommée ainsi depuis 1992 et le traité de Maastricht). À partir de 2004, une ouverture vers les pays d'Europe de l'Est s'est concrétisée avec la participation de 10 nouveaux États membres que sont la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie, la République tchèque, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Chypre et Malte. En 2007, la Bulgarie et la Roumanie ont également rejoint l'Union européenne.

Suite à la sortie de la Grande-Bretagne et à l'adhésion de la Croatie en 2013, nous comptons désormais 27 pays votant aux élections européennes.

S'agissant des taux de participation, une diminution légère mais constante a été observée de 1979 à 1994, avec une baisse de 61,99 % à 56,66 %. Toutefois, un déclin plus marqué est survenu lors des élections de 1999, où le taux de participation est tombé à 49,51 %, soit une baisse de 7,16 % par rapport à cinq ans plus tôt. L'entrée des pays d'Europe de l'Est a accentué cette tendance négative, avec des taux de participation passant de 45,47 % en 2004 à un niveau stable de 43 % en 2009 et 2014.

Néanmoins, lors des élections de 2019, une inversion de cette tendance a été observée, le taux de participation ayant significativement augmenté pour atteindre 50,66 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'engagement croissant des jeunes générations, de plus en plus convaincues de l'importance des idéaux et valeurs du projet européen.

À ce stade, un élément essentiel à analyser est la diversité avec laquelle les pays se sont toujours présentés aux élections européennes. Par exemple, la Belgique et le Luxembourg ont maintenu un taux de participation stable de 85 à 90 %, enregistrant les chiffres les plus élevés.

En revanche, des pays comme la Slovénie et le Royaume-Uni ont affiché des taux plus faibles, oscillant entre 25 % et environ 35 % depuis leur adhésion. L'Italie a connu une baisse drastique, passant d'environ 85 % lors des premières élections à 54 % lors des dernières. Une évolution similaire a été observée en Grèce, où le taux de participation est passé d'environ 81 % à 58 %. En revanche, des progrès positifs ont été enregistrés en Pologne et en Roumanie, avec des taux de participation augmentant respectivement de 21 % et 29 % lors des premières élections à 45 % en Pologne et 51 % en Roumanie lors des élections récentes.

Les élections directes des députés ont renforcé le lien démocratique entre les citoyens européens et leurs représentants, marquant ainsi une avancée significative dans la légitimité et la responsabilité du projet européen. Pour autant, malgré les efforts déployés pour encourager la participation citoyenne et sensibiliser aux enjeux de l'Union européenne, **le taux de participation aux élections européennes reste souvent en deçà de celui des élections nationales.** Ce phénomène met en lumière des problèmes plus vastes de déficit démocratique.

La perception d'un sentiment d'éloignement entre les citoyens et les institutions de l'UE. D'autant que ces dernières années, les élections européennes ont été le théâtre de l'essor de partis eurosceptiques et populistes, bousculant le paysage politique traditionnel et suscitant des questions sur l'avenir de l'intégration européenne.

## **1.4 Introduction au Parlement européen et son rôle dans la représentation des citoyens de l'Union européenne.**

Comme mentionné précédemment, chaque Etat membre dispose d'un nombre de députés européens proportionnel à son poids démographique compris entre 6 (minimum) et 96 (maximum) députés. avec un minimum de 6 et un maximum de 96. Le Parlement structure son travail au moyen de commissions spécialisées et de séances plénières. Il comprend 20 commissions principales et trois sous-commissions, chacune ayant des compétences spécifiques dans des domaines particuliers. Ces commission sont composées de 25 (minimum) à 88 (maximum) députés et chaque commission est dirigée par une présidence, un bureau et un secrétariat dédiés.

Les commissions ont pour fonction d'amender et de voter les propositions législatives et les rapports d'initiative. Elles examinent également les propositions de la Commission et du Conseil.

Les sessions plénières sont présidées par un président, assisté de 14 vice-présidents. Son rôle est déterminant en ce sens qu'il gère les votes et donne la parole aux députés. Outre les députés, la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne participent également aux sessions. Ainsi, le travail de l'assemblée consiste essentiellement à discuter d'un projet de loi avec d'éventuels changements ou amendements, puis à voter sur le projet de loi.

Nous pouvons diviser les fonctions du Parlement européens en trois branches principales.

### - **Activité législative** -

1. Adopter des législations.
2. Décider des accords internationaux.
3. Examiner le programme de travail de la Commission.

### - **Superviser** -

1. Contrôle démocratique des institutions de l'Union européenne.

2. Élire et approuver le Président de la Commission européenne.

3. Examiner les pétitions des citoyens.

4- Discuter de la politique monétaire aux côtés de la Banque centrale européenne.

5- Effectue le contrôle des élections.

6- Adresser des questions à la Commission européenne et au Conseil de l'Union européenne.

### - **Activité financière** -

1- Élaborer les budgets de l'Union européenne, aux côtés du Conseil de l'Union européenne.

2- Approuver le *cadre financier pluriannuel* (CFP), plan de dépenses à long terme qui fixe les priorités et les limites de dépenses de l'Union européenne pour une période de sept ans.



# 2. LE PROCESSUS ÉLECTORAL

## 2.1 Déroulement des élections

Du 6 au 9 juin 2024, les 27 États membres de l'Union européenne seront conviés à élire un nouveau Parlement lors des élections européennes, lesquelles se tiennent tous **les cinq ans**. Ces dixièmes élections, contrairement à celles de 2019, comporteront une légère modification : le nombre de députés du nouveau Parlement passera de 705 à 720, afin de tenir compte des variations démographiques entre les pays.

Le jour du scrutin, les citoyens de l'Union européenne se rendent aux urnes afin d'élire leurs représentants au Parlement européen. Les modalités de vote peuvent varier légèrement d'un État membre à l'autre, mais impliquent généralement l'utilisation de bulletins de vote papier ou de systèmes de vote électronique. Une fois les bureaux de vote fermés dans l'ensemble des États membres, le dépouillement des suffrages commence.

Une fois les votes dépouillés, les sièges au Parlement européen sont attribués aux partis politiques.

Cette allocation se fait en vertu d'un système proportionnel qui prend en considération le nombre de voix recueillies par chaque parti politique lors des élections.

Après attribution des sièges, les résultats officiels des élections sont proclamés, ainsi les listes des partis politiques et des candidats élus sont rendus publics. Les députés européens entament alors leur mandat et s'engagent dans l'examen des questions européennes durant leur législature.

## **2.2 Aperçu du système électoral lors du vote des député des européens.**

Conformément aux dispositions du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), tous les États membres sont tenus d'appliquer un système électoral proportionnel. Cela implique que les sièges soient répartis de manière à assurer une représentation proportionnelle des différentes listes en fonction des votes obtenus. Chaque État membre de l'Union européenne a le droit d'élire certains de ses représentants au Parlement européen.

Conformément aux procédures électorales européennes, tous les États membres sont tenus d'appliquer un système électoral proportionnel.

Cela implique que les sièges soient répartis de manière à assurer une représentation proportionnelle des différentes listes en fonction des votes obtenus, tout en reconnaissant le droit de chaque État membre d'élire ses représentants au Parlement européen.

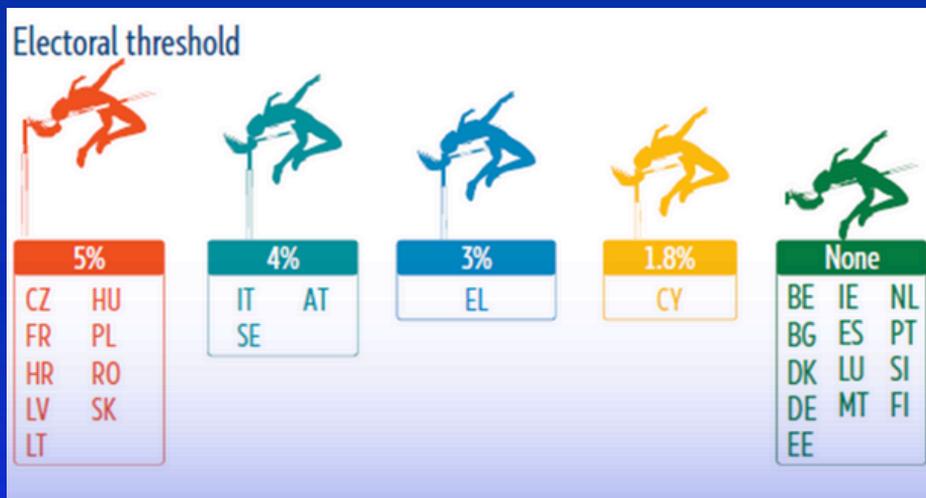
Le nombre de députés européens, correspondant aux sièges attribués à chaque État au Parlement, est fixé en vertu du principe de proportionnalité dégressive : les pays avec des populations plus importantes disposent d'un nombre de sièges supérieur à celui des pays moins peuplés, tout en accordant à ces derniers davantage de sièges qu'ils n'en recevraient dans un système strictement proportionnel.

Chaque pays jouit de la liberté de déterminer certains aspects essentiels de la procédure électorale. Cependant que les États membres de l'Union européenne disposent de systèmes électoraux différents, certains éléments leur sont communs, chaque groupe politique se voit dès lors attribuer un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix qu'il obtient.

Ainsi cette autonomie dans la détermination des procédures électorales se traduit par l'exigence d'un seuil de 5 % des voix dans certains États membres.

Ce seuil est requis pour l'obtention de sièges au Parlement européen. Parmi ces États membres figurent la France, la Belgique, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la République tchèque, la Roumanie, la Croatie, la Lettonie et la Hongrie, tandis qu'en Italie ce seuil est fixé à 4 %. Il convient également de souligner qu'en Allemagne et en Espagne, l'absence de seuil électoral minimum aux élections européennes assure l'accès des partis à la répartition des sièges parlementaires, sous réserve qu'ils obtiennent un nombre de votes suffisant.

### Seuils électoraux des États membres



L'autonomie dans la détermination des procédures électorales se manifeste également dans l'organisation géographique des circonscriptions électorales, qui varie d'un État membre à un autre. Certains pays adoptent une circonscription unique nationale, comme c'est le cas dans la plupart des pays depuis les élections de 2019, notamment en Espagne. En revanche, d'autres États membres, tels que la Belgique, l'Italie, la Pologne et l'Allemagne (avec certaines particularités), répartissent le vote en plusieurs circonscriptions régionales, reflétant ainsi la diversité des systèmes électoraux au sein de l'Union européenne.

## **2.3 Critères d'éligibilité pour voter aux élections européennes.**

### **2.3.1 Âge requis pour voter**

L'âge minimum de vote varie selon les États membres. Il est de 16 ans en Autriche, en Belgique, en Allemagne et à Malte, l'Autriche étant le premier pays à abaisser cet âge en 2007. En Grèce, l'âge minimum pour voter est de 17 ans, tandis que dans les 22 autres États de l'Union européenne, il est de 18 ans et plus.

## 2.3.2 Où puis-je voter ?

### - Si vous résidez dans votre pays d'origine -

Vous ne pouvez voter que pour les candidats se présentant dans votre pays.

### - Si vous êtes inscrit et résidez dans un autre pays de l'UE -

Vous pouvez voter pour les candidats de votre pays d'origine ou ceux de votre pays d'accueil.

### - Puis-je voter depuis l'étranger ? -

La possibilité de voter depuis l'étranger varie selon les Etats membres. À l'exception de la République tchèque, de l'Allemagne, de l'Irlande, du Luxembourg, de Malte, des Pays-Bas, de l'Autriche et de la Slovaquie, tous les États membres autorisent leurs citoyens à voter dans les ambassades et consulats à l'étranger, sous réserve d'une inscription préalable. En Bulgarie et en Italie, cette option est disponible uniquement dans un autre pays de l'UE. Certains pays permettent également aux électeurs d'envoyer leur bulletin de vote par courrier, offrant ainsi une flexibilité accrue pour la participation électorale depuis l'étranger.

Parmi ces pays se trouvent la Belgique, l'Allemagne, l'Estonie, l'Espagne, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, les Pays-Bas, l'Autriche et la Slovénie, où il est possible d'obtenir dans certains cas un remboursement des frais d'envoi. De plus, la Belgique, la France et les Pays-Bas autorisent le recours à des procurations, permettant à une personne de désigner un mandataire pour voter en son nom. En outre, l'Estonie est le seul pays de l'UE à offrir le vote électronique. En revanche, certains États membres, comme la République tchèque, l'Irlande, Malte et la Slovaquie, n'autorisent pas le vote depuis l'étranger.

## **- Voter depuis un pays qui n'est pas un Etat membre -**

Si vous résidez en dehors de l'Union européenne, vous pouvez généralement voter à l'ambassade ou au consulat de votre pays d'origine. Cependant, certains pays ne permettent pas le vote en dehors du pays d'origine. Il est donc recommandé de vérifier les règles spécifiques de chaque pays avant les élections.

# Procédures de vote pour les résidents européens à l'étranger

### Voting methods for citizens abroad

Belgium			
Bulgaria	*		
Czechia	NOT POSSIBLE		
Denmark			
Germany			
Estonia			
Ireland	NOT POSSIBLE		
Greece			
Spain			
France			
Croatia			
Italy	*		
Cyprus			
Latvia			
Lithuania			
Luxembourg			
Hungary			
Malta	NOT POSSIBLE		
Netherlands			
Austria			
Poland			
Portugal			
Romania			
Slovenia			
Slovakia	NOT POSSIBLE		
Finland			
Sweden			

By post
 Proxy

Embassy/consulate
 E-voting

\* Voting from abroad only possible within another EU country.

### 2.3.3 Comment voter ?

Les États membres bénéficient d'une autonomie significative dans le processus électoral, toutefois, comme nous l'avons vu, cette autonomie est conditionnée par le principe de proportionnalité du système électoral ainsi que par un éventuel seuil électoral, qui ne peut excéder 5 %. Du reste, les gouvernements sont responsables de tous les autres aspects de la procédure électorale, ainsi certains états membres autorisent les électeurs à exprimer leurs préférences non seulement pour la liste de parti, mais aussi pour des candidats individuels, tandis que les critères relatifs aux seuils électoraux varient considérablement. Le plus fondamental reste qu'en matière électorale, les individus agissent avant toute chose de leur propre volonté.

Pour savoir comment voter dans votre pays, veuillez consulter le lien ci-dessous :

<https://elections.europa.eu/it/how-to-vote/>

# 3. PARTIS POLITIQUES ET REPRÉSENTATION

## 3.1 Introduction aux principaux partis et groupes politiques.

Les députés du Parlement européen sont regroupés au sein de formations politiques, lesquelles sont organisées non pas par nationalité, mais par affiliation politique. Actuellement, il existe **7 groupes politiques** au sein du Parlement européen.

La formation d'un groupe politique requiert la présence d'au moins vingt-trois députés européens, représentant au moins un quart des États membres. Les membres du Parlement ne peuvent appartenir qu'à un seul groupe politique à la fois. Chaque groupe politique dispose de sa propre organisation interne, comprenant une présidence (ou une co-présidence dans certains cas), un bureau et un secrétariat.

Les sièges affectés aux députés européens sont déterminés en fonction de leur affiliation politique, de gauche à droite, en accord avec les présidences de groupe.

Avant chaque vote en séance plénière, les groupes politiques examinent les rapports préparés par les commissions parlementaires et proposent des amendements. La position adoptée par le groupe politique est obtenue par délibération au sein du groupe et aucun député européen ne peut être contraint de voter d'une manière particulière.

*Aperçu des groupes politiques au Parlement européen*

### **1. Groupe du Parti populaire européen**

**- PPE -**

*176 députés*

### **2. Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen**

**- S&D -**

*144 députés*

### **3. Renew Europe**

*102 députés*

### **4. Groupe des Verts / Alliance libre européenne**

**- Verts / ALE -**

*102 députés*

### **5. Identité et démocratie**

**- ID -**

*64 députés*

### **6. European Conservatives and Reformists**

**- ECR -**

*64 députés*

### **7. La Gauche**

**- GUE / NGL -**

*38 députés*

# 1. Groupe du Parti populaire européen

- PPE -

176 députés



Le groupe du Parti populaire européen - PPE - est une groupe politique de centre

droit, constituée de députés des partis membres du Parti populaire européen - PPE -. Il peut inclure des députés indépendants ou des députés issus de partis nationaux non affiliés.

Les députés du PPE sont principalement d'orientation démocrate chrétienne, conservatrice et libérale.

Les priorités du groupe sont les suivantes :

- **Sécurité** : *Un Pacte européen pour la sécurité.*
- **Énergie, emploi et compétitivité** : *Une Europe qui façonne l'avenir.*
- **Qualité** : *Une Europe qui compte pour les citoyens.*
- **Solidarité** : *Une Europe qui rassemble.*

*Pour trouver plus d'informations sur les priorités du PPE :*

<https://www.eppgroup.eu/what-we-stand-for/our-priorities>

## 2. Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen - S&D -

144 députés



Le Groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates - S&D - est le groupe politique de centre gauche au Parlement européen, affilié au Parti des socialistes européens - PES -

Les priorités du parti sont les suivantes :

- **Soutien** : A l'Ukraine dans le cadre du conflit.
- **Lutter** : Contre le fascisme et la montée de l'extrême droite.
- **Promouvoir l'égalité** : Des genres et défendre les droits des femmes.
- **Accès à un logement** : Afin qu'il soit abordable et décent pour tous.
- **Promouvoir le Green deal et l'inclusivité** : Le pacte vert pour l'Europe ainsi qu'une Europe numérique inclusive.
- **Défendre et renforcer** : Les droits sociaux et du travail pour tous les citoyens de l'Union européenne.
- **Promouvoir l'accès à la santé** : Une union européenne qui garantisse l'accès à la santé pour tous les citoyens.
- **Renforcer l'autonomie de l'Union** : Pour faire de l'Europe un acteur mondial plus fort.
- **Promouvoir le devoir de diligence** : Donner la priorité aux personnes et à la planète par un comportement responsable des entreprises.

Pour trouver plus d'informations sur les priorités du S&D :  
<https://www.socialistsanddemocrats.eu/it/what-we-stand-for/our-priorities>

### 3. Renew Europe

102 députés

**renew  
europe.**

Renew Europe est un groupe politique libéral et pro-européen fondé lors des élections de 2019. Il occupe une position politique centriste, avec des courants allant du centre gauche au centre droit.

Les priorités du groupe sont les suivantes :

- **Soutenir** : *La prospérité des Etats membres et un avenir tourné vers le numérique.*
- **Protéger** : *Les Consommateurs et les entreprises.*
- **Maintenir** : *Les priorités sociales et sanitaires au sein des Etats membres*
- **Promouvoir** : *Une agriculture et une pêche durable.*
- **Défendre** : *La Démocratie et liberté au sein de L'Europe et dans le monde.*

Pour trouver plus d'informations sur les priorités de Renew :  
<https://www.reneweuropengroup.eu/our-achievements#topic-1>

## 4. Groupe des Verts / Alliance libre européenne - Verts / ALE - 102 députés



Les Verts/Alliance libre européenne - Verts / ALE - est un groupe politique principalement composé de politiques écologistes et régionalistes. Ce groupe adopte une position politique allant du centre gauche à la gauche.

Les priorités du groupe sont les suivantes :

- **Lutter** : Contre le changement climatique et protéger la biodiversité.
- **Promouvoir** : Une société juste et égalitaire au sein des Etats membres.
- **Défendre** : La démocratie, l'état de droit, ainsi que les libertés fondamentales au sein des Etats membres.
- **Favoriser** : Une Europe ouverte et inclusive
- **Encadrer** : La révolution numérique au service des citoyens
- **Positionner** : L'Union européenne comme un acteur de la transition écologique.
- **Établir** : Une Union européenne féministe.

Pour trouver plus d'informations sur les priorités des Verts/ALE :  
<https://www.greens-efa.eu/en/what-we-stand-for/our-vision>

## 5. Identité et démocratie

- ID -

64 députés



Le groupe Identité et Démocratie - ID - est un groupe politique de

droite et d'extrême droite fondé lors des élections de 2019. Il regroupe des partis nationalistes, populistes de droite et eurosceptiques provenant de dix États européens

Les priorités du groupe sont les suivantes :

- **Protéger** : *La démocratie au sein des Etats membres.*
- **Défendre** : *L'identité des peuples européens et les frontières des nations.*
- **Garantir** : *La souveraineté des Etats membres.*
- **Maintenir** : *Les budgets européens.*

Pour trouver plus d'informations sur les priorités de ID :  
<https://www.idgroup.eu/priorities>

## 6. European Conservatives and Reformists

- ECR -

64 députés



EUROPEAN  
CONSERVATIVES  
AND REFORMISTS

Le Groupe des Conservateurs et Réformistes Européens, vise à promouvoir un programme euro-réaliste. Fondé en 2009, ce groupe se caractérise sur le plan idéologique par une position largement eurosceptique, anti fédéraliste et de droite, incluant des tendances de centre droit et d'extrême droite. Le groupe défend la protection de l'environnement, l'égalité des chances, la justice sociale et une Europe ouverte.

Les priorités du groupe sont les suivantes :

- **Créer** : Des emplois et promouvoir de nouvelles opportunités sur le marché du travail dans le contexte du redressement post-pandémie de la COVID-19.
- **Assurer** : La sécurité des citoyens et des frontières tout en préservant la souveraineté des États membres et les droits des citoyens.
- **Garantir** : La préservation de l'environnement mondial à un coût économiquement viable.
- **Optimiser** : L'efficacité et l'efficience de l'action européenne.
- **Renforcer** : La collaboration avec les partenaires internationaux.

Pour trouver plus d'informations sur les priorités de ECR :  
<https://ecrgroup.eu/>

## 7. La Gauche - GUE/NGL - 38 députés



Le Groupe de la Gauche - GUE / NGL -

est un groupe politique fondé en 1995. Il est caractérisée par une orientation idéologique allant de la gauche à l'extrême gauche.

Les priorités du groupe sont les suivantes :

- **Défendre** : Une justice économique.
- **Protéger** : L'environnement et lutter contre le réchauffement climatique.
- **Promouvoir** : les luttes féministes.
- **Protéger** : Les droits et libertés fondamentales des citoyens européens.
- **Soutenir** : La paix et à la solidarité au sein de l'Union européenne et à l'échelle internationale.
- **Garantir** : Le respect de la démocratie et de l'éthique au sein des Etats membres.

Pour trouver plus d'informations sur les priorités de ECR :  
<https://left.eu/>

## 3.2 Description du processus d'élection des députés européens.

Les députés du Parlement européen sont élus selon des modalités différentes déterminées par les États membres. Initialement, le Traité de Maastricht de 1992 avait prévu l'instauration d'une procédure électorale commune sous l'égide du Conseil de l'Union européenne. Cependant, en raison de divergences entre les États membres, aucun consensus n'a été atteint. Par conséquent, des principes communs ont été adoptés tout en permettant la différenciation des systèmes électoraux selon les besoins spécifiques de chaque État. La loi électorale de 1976, assortie de ses modifications ultérieures, a ainsi établi les critères que chaque État membre de l'Union européenne doit respecter en matière électorale.

### - Éligibilité -

L'article 22 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne - TFUE - prévoit que « Tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État ».

Cet article consacre ainsi le droit pour tout citoyen d'un Etat membre de l'Union européenne de se porter candidat. Toutefois, si un citoyen est inéligible pour se présenter aux élections locales ou nationales de son propre pays ou dans le pays où elle réside, cette inéligibilité s'appliquera également dans le cadre des élections européennes.

Ainsi, cette disposition reflète pleinement l'application du principe de non-discrimination, l'un des principes fondamentaux de l'Union. Il convient néanmoins de noter l'existence de critères d'éligibilité variables d'un pays à l'autre, tels que l'âge, l'appartenance à un parti politique ou la collecte d'un nombre minimum de signatures.

### **- Système électoral -**

Comme mentionné précédemment, la loi de 1976 établit des critères électoraux visant à garantir le principe démocratique du vote universel, libre et secret. De surcroît, les membres du Parlement européen sont élus selon un système de scrutin de liste ou uninominal préférentiel, assurant une représentation proportionnelle.

Certaines décisions sont laissées à la discrétion des États membres :

- *La modalité selon laquelle le vote préférentiel est permis.*
- *La constitution des circonscriptions électorales.*
- *La détermination d'un seuil minimal pour l'attribution des sièges, ne devant pas excéder 5 %.*
- *La faculté d'établir un plafond pour les dépenses de campagne des candidats.*

De plus, des critères nationaux s'appliquent à tous les cas non couverts par la loi de 1976.

### **- Incompatibilités -**

L'article 7 du texte de 1976 établit alors certaines situations d'incompatibilité, interdisant notamment d'exercer les fonctions de membre du Parlement européen conjointement avec :

- *Un poste au sein du gouvernement d'un État membre.*
- *La Cour de justice des Communautés européennes ou le Tribunal de première instance en tant que juge, avocat général ou greffier.*

- *La Commission des Communautés européennes.*
- *Le directoire de la Banque centrale européenne.*
- *Membre de la Cour des comptes des Communautés européennes.*
- *Médiateur des Communautés européennes.*
- *Membre du Comité économique et social de la Communauté européenne - CESE - ou de la Communauté européenne de l'énergie atomique - EURATOM -*
- *Membre du Comité des régions.*

Il est crucial de souligner que le rôle d'un député européen est d'une grande importance, le Parlement européen étant le seul organe dont les membres sont élus directement par les citoyens des États membres. Bien qu'il n'existe pas de mandat impératif, obligeant les députés à suivre un programme spécifique une fois élus, il est impératif qu'ils agissent de bonne foi, représentant fidèlement les intérêts des électeurs qui les ont choisis.

# 4. SYNTHÈSE DES POINTS CLEFS

## LE PARLEMENT EUROPÉEN



Il est la seule institution européenne dont les membres sont directement élus par les citoyens des Etats membres.



Les électeurs élisent plus de 700 députés européens, chargés de représenter près de 450 millions d'Européens.



Les députés européens agissent en votre nom en débattant, en élaborant et en adoptant des lois ou des questions centrales pour notre quotidien.

# LE PARLEMENT EUROPÉEN



*Protège la liberté, l'égalité et le respect de l'Etat de droit au sein de l'Union européenne.*



*Promeut la démocratie.*



*Promeut la défense des droits de l'homme à l'échelle internationale.*



*Élit le président de la Commission européenne.*



*Exerce un contrôle sur le fonctionnement des institutions de l'Union européen.*



# LES DÉPUTÉS EUROPÉENS



*Déterminent l'allocation des fonds de l'Union européenne.*



*Approuvent et adoptent les budgets de l'Union européenne.*



*Leur élection a lieu tous les cinq ans.*



# Combien de députés européens sont élus ?



*En juin 2024, 720 députés européens seront élus, soit une augmentation de 15 sièges par rapport aux précédentes élections de 2019.*



*Généralement, le nombre de membres du Parlement européen est fixé avant chaque élection. Il ne peut excéder 750, président inclus.*



# Porte-t-on le suffrage sur des partis nationaux ou des partis européens ?



Les élections sont disputées par les partis politiques nationaux. Suite aux élections, la majorité de ces derniers opte pour l'adhésion à des groupes politiques transnationaux. La plupart des partis nationaux sont associés à des formations politiques européennes.



# Quelles actions sont entreprises immédiatement après le déroulement des élections ?



Les députés européens élus s'attellent à la formation de groupes politiques. Lors de sa première session plénière, rassemblant tous les députés, le nouveau Parlement procède à l'élection d'un président.



Lors d'une session ultérieure, le Parlement élira le nouveau président de la Commission européenne et procédera ensuite à l'examen et à l'approbation de l'ensemble du Collège des commissaires.



# Pourquoi le vote est important ?

-  Il permet de façonner l'avenir de la démocratie européenne et de la défendre
-  Il permet de déterminer le futur de l'Union européenne
-  Il permet de contribuer à changer le monde dans lequel vous vivez
-  Il permet d'avoir une action afin d'aborder les défis mondiaux qui nous entourent

***PLUS LES GENS VOTENT, PLUS LA DÉMOCRATIE SE RENFORCE !***

# À quelles dates se tiendront les prochaines élections européennes ?

Les prochaines élections européennes auront lieu du **6 au 9 juin 2024**.



European  
Elections  
2024  
**6-9 June**



# BIBLIOGRAPHIE

- <https://results.elections.europa.eu/it/affluenza/>
- <https://elections.europa.eu/it/how-elections-work/>
- <https://elections.europa.eu/it/why-vote/>
- <https://cise.luiss.it/cise/2014/04/07/levoluzione-dellaffluenza-alle-elezioni-europee-dal-1979-al-2009/>
- <https://www.eda.admin.ch/europa/it/home/europaeische-union/erweiterungsprozess/mitgliedstaaten.html>
- <https://www.europarl.europa.eu/topics/it/article/20190523STO52402/elezioni-europee-2019-il-tasso-di-partecipazione-piu-alto-degli-ultimi-20-anni>
- [https://european-union.europa.eu/easy-read\\_it#:~:text=L'Unione%20europea%20%C3%A8%20un%20gruppo%20di%2027%20paesi%20europei.&text=per%20rendere%20la%20vita%20delle,lavorare%20insieme%20e%20di%20aiutarsi.](https://european-union.europa.eu/easy-read_it#:~:text=L'Unione%20europea%20%C3%A8%20un%20gruppo%20di%2027%20paesi%20europei.&text=per%20rendere%20la%20vita%20delle,lavorare%20insieme%20e%20di%20aiutarsi.)
- [https://european-union.europa.eu/institutions-law-budget/institutions-and-bodies/search-all-eu-institutions-and-bodies/european-parliament\\_it](https://european-union.europa.eu/institutions-law-budget/institutions-and-bodies/search-all-eu-institutions-and-bodies/european-parliament_it)
- <https://www.europarl.europa.eu/about-parliament/it/organisation-and-rules/organisation/committees>
- text
- <https://www.europarl.europa.eu/about-parliament/en#:~:text=The%20Parliament%20acts%20as%20a,countries%20to%20get%20their%20input.>

# BIBLIOGRAPHIE

- <https://elections.europa.eu/en/how-elections-work>
- [https://www.eeas.europa.eu/eeas/european-elections-2024-how-vote-if-you-are-eu-citizen-living-abroad\\_en](https://www.eeas.europa.eu/eeas/european-elections-2024-how-vote-if-you-are-eu-citizen-living-abroad_en)
- <https://vaalit.fi/en/european-elections>
- <https://www.euronews.com/my-europe/2024/03/01/when-who-and-how-your-practical-guide-to-the-2024-european-elections>
- <https://www.europarl.europa.eu/topics/en/article/20240429STO20939/voting-in-the-european-elections-how-and-why>
- <https://www.europarl.europa.eu/about-parliament/it/organisation-and-rules/organisation/political-groups>
- <https://www.reneweuropegroup.eu/our-achievements#topic-1>
- <https://www.greens-efa.eu/en/what-we-stand-for/our-vision>
- <https://ecrgroup.eu/>
- <https://www.idgroup.eu/priorities>
- <https://left.eu/>
- <https://www.europarl.europa.eu/news/it/faq/4/come-sono-eletti-i-deputati-al-parlamento-europeo>
- <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/it/sheet/21/il-parlamento-europeo-modalita-di-elezione>

# PARTENAIRES DU PROJET





Cofinancé par  
l'Union européenne



# ELECTIONS EUROPÉENNES 2024

## Licence libre

Le produit développé ici dans le cadre du projet Erasmus+ "Metaversing ERASMUS-YOUTH-2024-CSC-OG-SGA 101162369" a été réalisé avec le soutien de la Commission européenne et reflète exclusivement l'opinion de l'auteur. La Commission européenne n'est pas responsable du contenu des documents.

## La publication est assortie de la licence Creative Commons CC BY-NC-SA.



Cette licence vous permet de distribuer, de recomposer, d'améliorer et de créer à partir de l'œuvre, mais uniquement à des fins non commerciales. Lors de l'utilisation de l'œuvre ainsi que d'extraits de celle-ci, les éléments suivants doivent être respectés :

1. Mentionner la source et fournir un lien vers la licence, et indiquer les éventuelles modifications. Les droits d'auteur demeurent la propriété des auteurs des documents.
2. L'œuvre ne peut pas être utilisée à des fins commerciales.
3. Si vous recomposez, convertissez ou créez à partir de l'œuvre, vos contributions doivent être publiées sous la même licence que l'original.

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.

